

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT SUR LA FERMETURE
DU STADE DES PIERRIÈRES

Le Maire de la Commune de Cherveux,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour des raisons de réfection du terrain d'honneur du stade des Pierrières il est nécessaire d'immobiliser le terrain pour une période de 2 mois et demi.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le stade des Pierrières est fermé au public et à toutes pratiques ou compétitions sportives, à compter du Mardi 1^{er} Août 2023 et jusqu'au Mercredi 15 Novembre 2023.

ARTICLE 2 : Cette fermeture au public sera levée lorsque les conditions du terrain le permettront.

ARTICLE 3 : La réouverture au public est prévue le Jeudi 16 Novembre 2023, si l'état du terrain le permet. Une éventuelle prolongation de fermeture sera alors examinée et un nouvel arrêté définissant la durée de fermeture du Stade des Pierrières.

Ampliation du présent arrêté est effectuée à :

Monsieur le Responsable de la Section Football de l'Amicale Rurale de Cherveux, utilisateur du stade des Pierrières

Monsieur le Président du District de Football des Deux-Sèvres,

Fait à Cherveux, le 18 Juillet 2023

Le Maire,

Marie-Pierre MISSIOUX

